

INFO-COLECTE



Collecte matières
ultimes
9 - 23 octobre



Collecte matières
recyclables
2 - 16 - 30 octobre



Collecte matières
organiques
2 - 9 - 16 - 23-30
octobre



Collecte des
encombrants
9 octobre

Collecte de branche sera effectuée le 16 octobre

(Les branches doivent être attachées en petits paquets de 5 pieds de long maximum)

Collecte des résidus vert 30 octobre.

LE CONSEIL MUNICIPAL



L'assemblée régulière du conseil municipal sera tenue le:

LUNDI 7 OCTOBRE 2024 À 19 H 30

*** Au 363 rue Principale ***

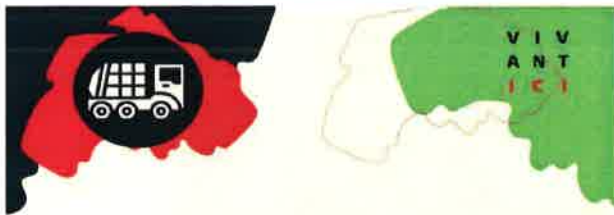
BUREAU MUNICIPAL

666, chemin Saint-Robert
Saint-Robert, Québec, JOG 1S0
450 782-2844

HORAIRE

Lundi au jeudi
de 8h00 à 16h30
en continue

BUREAU FERMÉ : LUNDI 14 OCTOBRE 2024 - ACTION DE GRÂCE



SEMAINE DU 16 OCTOBRE COLLECTE DE BRANCHES

Pour être acceptées à cette collecte, les branches doivent avoir 5 cm (2 po) de diamètre et être attachées en ballots d'un poids maximum de 25 kg (55 lb) et d'une longueur maximale de 1,5 m (5 pieds). Sinon, elles doivent être apportées à l'écocentre régional.



INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT



VOUS PRÉVOYEZ CONSTRUIRE OU RÉNOVER

La municipalité vous invite à communiquer avec l'inspecteur en bâtiment à urbanisme@saintrobert.qc.ca afin de vérifier si votre projet doit faire l'objet d'un permis. Pour une période indéterminée, toutes les demandes de permis doivent être effectuées par courriel.

Veuillez prendre note que l'inspecteur en bâtiment a un délai maximal de 30 jours suivant la date de réception de la demande dûment complétée pour émettre le ou les permis.

ABRIS TEMPORAIRES

La présence d'un abri d'auto temporaire sur votre terrain est autorisée du 15 octobre jusqu'au 15 avril de l'année suivante.



SERVICE ALERTES

RAPPEL À LA POPULATION



Le système d'alertes municipales vous est offert gratuitement pour votre sécurité et tranquillité, profitez-en ! Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer au bureau municipal au **450 782-2844** ou bien le www.saintrobert.qc.ca

Faites preuve **DE CIVILITÉ**, placez VOS bacs sur VOTRE propriété!

Le BON POSITIONNEMENT des bacs à la limite de la propriété (entrée ou terrain) permet :

- La circulation sécuritaire des piétons et des véhicules;
- Le nettoyage et le déneigement adéquat des rues.

En vertu du règlement relatif à la gestion des matières résiduelles de la MRC de Pierre-De Saurel, il est interdit de placer un bac sur l'espace public tel que la rue, les trottoirs et la piste cyclable.

DÉGAGEMENT D'ENVIRON 2 PIEDS

MRC
DE Pierre-De Saurel

WWW.MRCPIERREDESAUREL.COM
Suivez-nous sur Facebook

SEMAINE DE PRÉVENTION DES INCENDIES DU 6 AU 12 OCTOBRE 2024

Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

Votre gouvernement

Québec

Vente aux enchères

Suite à la démolition du presbytère, la municipalité de Saint-Robert aura des objets qui seront mis en vente aux enchères sous forme d'enveloppe scellée. Les enveloppes doivent être déposées au bureau municipal au plus tard le 7 octobre à 11h. Elles seront ouvertes à la séance du conseil municipal du lundi 7 octobre 2024. La vente se fera au plus offrant.

Date limite dépôt de l'offre : **7 octobre 2024 à 11h**
Où : **666 chemin de Saint-Robert**

Visite des objets : 717 chemin de Saint-Robert
Date : 2 octobre 2024 entre 16h et 18h

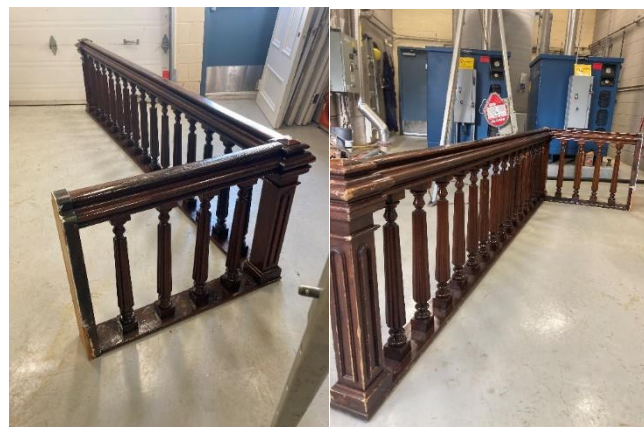
Escalier extérieur en fibre de verre
2 x limon 122"
2 x limon 87"
2 paliers de 42' x 84'
18 marches
+ rampes en aluminium



Portes (6 fois 34"x71")
(2 fois 33"x80")



Rampe de bois



Portes (2 fois 30"x80")





HALLOWEEN

Le 31 octobre, des sacs de bonbons seront distribués aux élèves de l'école Monseigneur-Prince.

Pour les enfants ne fréquentant pas l'école, il sera possible de venir chercher un sac au bureau municipal. Cependant, il faut communiquer avec nous par courriel pour nous informer au : loisirs@saintrobert.qc.ca

*Réservé aux citoyens de Saint-Robert



RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2023

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, il est de mon devoir de faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR 2023

Les états financiers 2023 présentent fidèlement, à tous les égards, la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2023. Ils ont été vérifiés par la Daniel Tétreault CPA inc., selon les principes reconnus et usages particuliers de la comptabilité municipale. Le vérificateur émet une opinion sans réserve. Le rapport du vérificateur démontre pour l'exercice 2023 un surplus de 169 308\$.

	Réalisations 2023	Budget 2023
Revenus		
Revenus de taxes	2 390 312 \$	2 375 609 \$
Transferts	257 950 \$	240 108 \$
Autres revenus de sources locales	400 785 \$	137 100 \$
TOTAL DES REVENUS	3 049 047 \$	2 752 817 \$
Charges		
Administration générale	530 942 \$	532 377 \$
Sécurité publique	560 430 \$	530 033 \$
Transport	434 600 \$	398 941 \$
Hygiène du milieu	537 174 \$	397 539 \$
Santé & bien-être	2 943 \$	8 000 \$
Aménagement et urbanisme	101 903 \$	122 063 \$
Loisirs et culture	268 643 \$	268 643 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	502 555 \$	
Remboursement de la dette long terme		
TOTAL DES CHARGES	2 899 802 \$	2 257 596 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	149 245 \$	505 111 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	149 245 \$	505 111 \$
Affectations		
Activités d'investissement	(465 192) \$	(505 111) \$
Réserves financières et fonds réservés	(17 300 \$)	
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	\$	
Excédant de fonctionnement affecté	\$	
Total des affectations	(482 492) \$	(505 111) \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	169 308 \$	

CLUB DE MARCHE



**CENTRE DES LOISIRS
363, RUE PRINCIPALE**



**Municipalité
amie des aînés**



**LES MARDIS MATINS
9H00**



À quoi ça sert ?

Permet de récupérer des aliments imparfaits, des surplus de vos récoltes qui autrement seraient perdus.

Comment ça marche ?

Des cueilleurs de Récoltes Oubliées cueillent dans vos champs ou dans votre jardin, les surplus de votre choix. Le résultat des cueillettes est ensuite divisé de la façon suivante :

- 1/3 au propriétaire du champ/jardin (vous)
- 1/3 aux cueilleurs
- 1/3 à des organismes qui font du dépannage alimentaire ou dans les Frigos Touski

Pour plus d'informations :
lesrecoltesoubliees@gmail.com
450-742-2139



Récoltes oubliées

RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2025-2026-2027

Tel que l'ordonne la Loi sur la fiscalité municipale, un nouveau rôle d'évaluation foncière a été confectionné pour les années 2025-2026-2027. Il est à noter que les évaluations n'avaient pas été modifiées depuis trois ans, sauf dans les cas de rénovation.

Les transactions de janvier 2021 à décembre 2023 ont servi de base pour établir les nouvelles valeurs inscrites. Les valeurs ont varié parfois à la hausse, d'autres fois à la baisse selon les tendances du marché de chacun des secteurs de la municipalité.

Variation des valeurs

En examinant votre nouvelle évaluation, vous remarquerez qu'il existe une variation entre la valeur antérieure de votre propriété et celle inscrite au nouveau rôle d'évaluation 2025-2026-2027. L'ancienne évaluation indiquait la valeur de votre propriété au 1er juillet 2020 alors que la nouvelle indique sa valeur au 1er juillet 2023. Trois ans se sont écoulés entre ces deux valeurs, trois ans où le marché immobilier a connu des fluctuations. Les valeurs inscrites au nouveau rôle d'évaluation 2025-2026-2027 en sont le reflet.

Les valeurs inscrites au rôle d'évaluation représentent la valeur marchande au 1er juillet 2023 qui est la date de référence du rôle d'évaluation pour les trois prochaines années. Si aucune modification à la propriété n'est effectuée, la valeur actuelle ne sera pas modifiée avant 2028.

Processus de révision

À ce stade-ci, il est plus opportun de vous poser cette question : Est-ce que le 1er juillet 2023, la valeur marchande de mon immeuble correspondait bien à celle inscrite au rôle d'évaluation? Dans le cas d'une réponse négative, vous avez jusqu'au **30 avril 2025** pour faire une demande de révision.

Avant de déposer une demande de révision formelle, nous vous suggérons de contacter votre municipalité pour obtenir plus d'informations ou encore pour fixer un rendez-vous afin de rencontrer un évaluateur.

Par la suite, si vous croyez toujours que votre évaluation n'est pas conforme à la valeur marchande, vous pourrez faire une demande de révision au plus tard, le **30 avril 2025** et une réponse écrite vous sera transmise avant le **1er septembre 2025**.

Après cette étape, vous disposez d'un recours devant le Tribunal Administratif du Québec (T.A.Q.). Le détail des modalités est indiqué au verso de votre compte de taxe.

Espérant que ces informations sauront vous apporter quelques éclaircissements sur votre évaluation municipale.

SERVICE DE LICENCE

La SPAD s'occupe de la perception et de l'émission des licences sur le territoire de la municipalité desservie. Elle envoie un renouvellement annuel pour le médaillon et s'occupe des comptes client. Elle voit également à faire appliquer le règlement municipal sur les licences et à effectuer un recensement tous les trois ans. Le coût d'une licence est de 20 \$ par année, par chien, pour un maximum de deux chiens par propriété dans le périmètre urbain et de trois chiens dans le périmètre agricole.



SERVICE DE PLAINTE

Lorsque la SPAD reçoit une plainte au refuge, elle se rend sur les lieux afin de constater le problème et de le résoudre. Dans la plupart des cas, elle réussit à régler les différends à l'amiable, mais dans certaines situations, elle peut être forcée de donner un constat d'infraction afin d'assurer la tranquillité dans la municipalité et de favoriser l'harmonie entre l'homme, l'animal et son voisinage.

SERVICE 24 HEURES

Bien que la SPAD ne soit pas ouverte au public 24 heures sur 24, la Sûreté du Québec et les employés de la municipalité ont en leur possession un numéro d'urgence pour rejoindre le patrouilleur de garde après les heures d'ouverture.

Voici les coordonnées de la Société protectrice des animaux de Drummond (SPAD):

1605, rue Janelle, Drummondville QC J2C 5S5

Tél. 819 472-5700 | Téléc. 819 472-1700

Sans frais 1 855 472-5700

info@spad.ca | spad.ca

FADOQ ST-ROBERT

Plusieurs membres de la FADOQ sont venus au centre multifonctionnel pour l'épluchette de blé d'inde le 10 septembre 2024. Merci pour votre participation.

Un merci spécial à Charles Picard, Josée Mathieu, Yvon Jacques, Gilles et Ginette Salvat lors de l'épluchette de blé d'inde pour leur aide.

Comme activité, tant que la température le permet, la pétanque se joue dehors aux loisirs. Depuis le 17 septembre, près de l'aréna dans le local, il y a le baseball-poche à 13 h. Bienvenue à tous.

À cause des rénovations de la salle, nous aurons des nouvelles plus tard à communiquer.

À bientôt.

Micheline J. Dufault, Publiciste,
450 782-2535



Calendrier des activités

Octobre 2024



Collecte matières ultimes



Collecte matières recyclables



Collecte matières organiques



Collecte des encombrants



Collecte de branches



Horaire des messes

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
		1	2	3	4	5
		CLUB DE MARCHÉ 9h 363, rue Principale				
6	7	8	9	10	11	12
Saint-Marcel 10h <i>Désacralisation de l'Église</i>	Conseil Municipal 19h30 ZUMBA 18 h 30 45 rue Cardin, Yamaska	CLUB DE MARCHÉ 9h 363, rue Principale		ZUMBA 19 h 45 rue Cardin, Yamaska		Saint-Ours 17h
13	14	15	16	17	18	19
Sainte-Victoire 10h30	BUREAU FERMÉ ACTION DE GRÂCE ZUMBA 19 h 45 rue Cardin, Yamaska	CLUB DE MARCHÉ 9h 363, rue Principale		ZUMBA 19 h 45 rue Cardin, Yamaska		
20	21	22	23	24	25	26
Saint-Robert 10h	ZUMBA 19 h 45 rue Cardin, Yamaska	CLUB DE MARCHÉ 9h 363, rue Principale		ZUMBA 19 h 45 rue Cardin, Yamaska		Saint-Ours 17h
27	28	29	30	31		
Sainte-Victoire 10h30	ZUMBA 19 h 45 rue Cardin, Yamaska	CLUB DE MARCHÉ 9h 363, rue Principale		FALLOWEEN ZUMBA 19 h 45 rue Cardin, Yamaska		